



Communiqué du collectif des Etats Généraux Alternatifs du Travail Social -EGATS*-

**Pour la justice sociale et la protection des droits sociaux fondamentaux :
Retrait du projet de « loi-travail » !**

Alors que le système économique libéral mondialisé va de crise en crise, dans une recherche effrénée de toujours plus de profits, c'est, en France, une population paupérisée de plus en plus nombreuse qui se retrouve chômeuses/chômeurs, allocataires de minima sociaux, salarié-es précaires ou relégué-es en situation fragile.

Les inégalités sociales et territoriales s'accroissent, les droits sociaux sont de moins en moins garantis mais la chasse aux pauvres s'accroît et discriminations, dérèglementations, lois sécuritaires et liberticides se multiplient. Marchandisation du travail social et privatisations de pans entiers de services publics renforcent le délitement du lien social.

Or, plutôt que d'assurer la justice sociale sur l'ensemble des territoires par la redistribution des richesses produites et de garantir des droits protecteurs aux plus vulnérables, les différents gouvernements des dernières mandatures, sous couvert de directives européennes, préfèrent céder aux caprices du patronat comme aux appétits boursiers des entreprises du CAC 40.

En témoignent les dernières contre-réformes telles que l'« Accord National Interprofessionnel -ANI- sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi », la « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » dite « loi Macron », la « loi relative au dialogue social et à l'emploi » dite « loi Rebsamen », le pacte de responsabilité et l'affaiblissement des services publics, notamment de proximité avec la réforme territoriale (loi NOTRe), qui accentuent en réalité l'austérité et la précarité sur l'ensemble des territoires.

Parallèlement au « Plan d'action interministériel [dit spécieusement] en faveur du Travail Social et du développement social », de l'actuel gouvernement, guidé selon les principes néolibéraux de rationalisation financière, le projet de « loi-travail » constituerait un nouveau recul et une attaque inacceptable contre la jeunesse, les travailleuses et travailleurs.

Aussi, le Collectif des Etats Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS*) -regroupant étudiantes et étudiants en travail social, formatrices et formateurs, professionnelles et professionnels, membres de collectifs et syndicalistes appelle à soutenir massivement les mobilisations initiées par les organisations de jeunesse pour s'opposer au projet de « loi-travail » et en exiger son retrait.

Les EGATS sont disponibles pour soutenir et construire sur la durée les mobilisations nécessaires pour la conquête de droits nouveaux, protecteurs et inclusifs, pour les jeunes, les salarié-es et les chômeuses/chômeurs afin de faire face notamment à la situation économique et sociale comme au chômage de masse.

Dans le même temps les EGATS auront comme objectif de voir protéger et renforcer l'éthique et l'exercice des métiers du travail social s'appuyant sur les référentiels des sciences humaines et la dimension humaniste de leurs missions.

Ainsi les EGATS sont concernés par l'ensemble des actions qui vont se dérouler tout au long du mois de mars :

-le 8 mars, pour s'inscrire dans les mouvements de défense des droits des femmes, dont l'égalité professionnelle femmes/ hommes ;

-le 9 mars, pour combattre les attaques au droit du travail et la casse du code du travail ;

-le 11 mars, pour assister aux États Généraux Alternatifs du Travail Social à Rennes ;

-le 12 mars, pour la levée de l'État d'Urgence, défendre nos libertés et dire non à la déchéance de nationalité

-le 15 mars, pour dire « Touche pas » à la Convention collective 66, si ce n'est pour l'améliorer, et soutenir la mobilisation des agents des services sociaux de Paris ;

-le 21 mars, pour participer devant la Direction Générale de la Cohésion Sociale à un rassemblement et dire « non à la réingénierie de nos formations et de nos diplômés » ;

-le 22 mars, pour participer aux manifestations de la fonction publique pour obtenir des revalorisations salariales et en faveur de l'emploi par l'augmentation des fonctionnaires titulaires en travail social ;

Le 31 mars, participons toutes et tous aux manifestations contre la casse du code du travail !